

Les subsides

entreprise, non pas par le Sénat, le gouvernement ou le président des États-Unis, mais par l'industrie qui s'est prévalu des lois qui lui permettent cette initiative. Il s'agit d'une procédure quasi-judiciaire dans laquelle les lois américaines nous donnent le droit d'intervenir. L'industrie canadienne recevra l'appui entier de notre gouvernement dans son intervention.

● (1220)

M. Langdon: J'aurais préféré que le ministre ne suive pas son texte d'aussi près ce matin, et qu'il tienne plutôt compte des signes par lesquels les deux partis de l'Opposition ont indiqué qu'il les intéressait d'examiner les propos et engagements différents qui sont apparus en fin de semaine. S'il l'avait fait, je crois que nous aurions pu marquer de réels progrès dans ce débat.

Pour ce qui est de négociations cartes sur table, je ne peux m'empêcher de faire remarquer que les preuves arrivent de tous bords et de tous côtés. Il y a eu pour commencer le retournement en bloc des sénateurs qui représentent l'industrie du bois. Les preuves apparaissent dans les déclarations d'adjoints principaux de sénateurs qui ont beaucoup de poids dans les prises de position du Sénat. Le fait qu'ils consentent à parler directement d'une entente claire qu'ils ont vu conclure est un élément de preuve de plus que, personnellement, je ne veux pas négliger.

Mes questions sont cependant celles-ci. Premièrement, on n'a encore jamais fait valoir au ministre, et je crois qu'il faut le faire, que, dès que nous avons eu affaire à une pétition des producteurs de bois d'oeuvre américains—et le ministre et moi en avons parlé ensemble—nous aurions dû savoir que nous avions beaucoup moins de chances de régler les problèmes à notre avantage que par des entretiens directs. Le ministre a eu pour nous, cinq fois je crois, des entretiens directs. Je dois lui demander pourquoi ces pourparlers ont échoué. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pu obtenir un arrangement quelconque concernant ce secteur qui est d'intérêt vital pour nous? L'échec de ces pourparlers a mené à cette pétition qui suit, comme il dit, son cours quasi-judiciaire vers ce qui sera une catastrophe pour nous, je le crains.

Voici ma deuxième question. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré explicitement hier soir à l'émission *Question Period* au réseau CTV, à propos de la Loi de soutien de l'emploi: «Je ne peux affirmer que nous allons prendre une initiative en ce sens cette semaine, mais nous avons certes l'intention d'agir». Il n'a posé aucune condition et manifesté aucune réticence. Néanmoins, le ministre a déclaré ce matin que si le gouvernement décidait d'agir, il pourrait faire ceci ou cela. Je veux que le ministre nous réponde de façon explicite. Pouvons-nous compter obtenir maintenant du gouvernement la promesse qu'il aura recours à la loi pour soutenir les travailleurs dans les fabriques de bardeaux de la Colombie-Britannique? Le gouvernement leur doit au moins cela étant donné l'inefficacité de sa politique antérieure dans le secteur du bois d'oeuvre.

M. Kelleher: Monsieur le Président, en réponse à la première question du député, il a absolument raison, nous avons eu des discussions avec les Américains pour tenter d'empêcher l'industrie du bois d'oeuvre de présenter une pétition. Sauf erreur, nous nous sommes réunis cinq fois entre janvier et mai inclusivement. La pierre d'achoppement durant ces discussions

a été que les Américains ont insisté pour que nous changions notre régime de droits de coupe qui ne correspond pas au leur et ils ont prétendu que les tarifs en vigueur dans le régime de droits de coupe au Canada étaient inférieurs à ceux qui sont utilisés aux États-Unis. Étant donné qu'ils sont inférieurs, cela constituerait une subvention. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus. En 1983, nous avons lutté contre l'idée de compensation à cause de nos droits de coupe. Ces droits n'ont pas changé depuis, ils étaient satisfaisants alors et le sont encore. Nous n'y trouvons rien à redire. Voilà pourquoi ces entretiens ont échoué: nous n'étions pas disposés à modifier nos droits de coupe.

Quant à sa deuxième question au sujet de la loi que nous invoquerons, nous avons promis de venir en aide à l'industrie. Nous ne nourrissons aucun doute à ce sujet et vous ne devriez pas vous en plus. Nous nous sommes bornés à dire que nous cherchions le meilleur moyen de venir en aide à l'industrie. Il se peut que le meilleur moyen soit de recourir à cette loi. Nous jugerons peut-être aussi préférable d'adopter d'autres mesures pour l'aider. Je peux vous donner franchement cette assurance.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis heureux d'être ici pour intervenir dans le débat. Permettez-moi de rappeler aux députés de quoi il s'agit dans ce débat. Il s'agit d'une motion qui blâme le manque d'attention et d'intérêt envers les travailleurs de l'industrie des bardeaux de toiture et de façade et celle des résineux manifesté par le premier ministre (M. Mulroney) dans sa lettre au président.

Dans sa lettre au président Reagan qu'il salue de «Cher Ron», il qualifie d'incident l'industrie des bardeaux de cèdre et les 4,000 travailleurs de ce secteur. C'est la seule mention qu'il en fait. Et il résume le tout en disant «Cet incident ne modifiera pas nos relations personnelles». Donc les 4,000 travailleurs de ce secteur industriel de la Colombie-Britannique ne constituent qu'un simple incident en définitive dans l'ordre des priorités du gouvernement, incident qui ne doit pas nuire aux relations entre le premier ministre et le président.

Qu'est-ce qu'il dit de l'industrie du bois d'oeuvre de résineux? Comment la définit-il? Quel mot a-t-il tiré du dictionnaire en le feuilletant sur son bureau, ce dictionnaire où il dégote des mots comme «voracité», dont il n'a pas encore découvert le sens, c'est bien évident, mais qu'il utilise souvent. Quelle expression a-t-il trouvée pour les exploitations de bois d'oeuvre de résineux et leurs travailleurs? Pas un seul. Pas un seul mot dans cette lettre au président des États-Unis, écrite quelques jours avant que les Américains ne décident d'accueillir la requête concernant le bois d'oeuvre de résineux. Pas un seul mot, pas une évocation, pas même un soupçon au sujet de l'industrie du bois d'oeuvre de résineux.

On ne peut donc s'empêcher d'éprouver beaucoup de commisération et de sympathie envers les travailleurs du secteur du bardeau. Commisération et sympathie non seulement pour tous ceux qui sont reliés de près ou de loin au secteur de l'industrie du bois de résineux et qui sont en proie à l'incertitude, mais aussi pour le ministre du Commerce international (M. Kelleher). Ce qu'il mérite c'est plus de la pitié que des reproches.